

COMMUNE DU DEVOLUY

Commune du Dévoluy
Département des Hautes-Alpes

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 janvier 2023

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-trois et le 14 janvier à 17 H 30, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 10 janvier 2023, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Marie-Jo CAYOL, doyenne du Conseil Municipal, puis de Mme Alexandra BUTEL, le Maire, après son élection.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 14

Présents : Alexandra BUTEL, Marie-Jo CAYOL, Cécile LAPEYRE, Jean LAPEYRE, Alain LAURENS, Alain MANIVEL, Stéphane PATRAS, Frédérique PRAL, Jean-Marie PRAYER, Jacqueline PUGET, Marie-Paule ROGOU, Jean-Louis SERRES

Excusés/pouvoirs : Amélie MARRIQ (pouvoir donné à MP. ROGOU), Jérémy SARRAZIN (pouvoir donné à S. PATRAS)

Absents : Fabien SERRES

1. Installation du Conseil Municipal

Le doyen du conseil municipal, Marie-Jo CAYOL, déclare le conseil municipal installé et la séance ouverte.

Elle procède à l'appel des Conseillers Municipaux.

Marie-Jo CAYOL prend la parole :

« C'est avec plaisir et en tant que doyenne que je préside cette séance.

Tout d'abord nous vous remercions pour votre participation massive aux élections du 03 juillet 2022 et du 08 janvier dernier pour le vote de deux conseillers, et en faveur de notre groupe « La Majorité du Dévoluy ».

A présent que le conseil est au complet, nous allons procéder à l'élection du nouveau Maire du Dévoluy »

2. Désignation du secrétaire de séance

Le plus jeune conseiller est désigné secrétaire de séance. Il s'agit de Cécile LAPEYRE.

3. Election du Maire

Marie-Jo CAYOL demande à l'assemblée délibérante qui se présente à la fonction de Maire ?

Alexandra BUTEL se présente à la fonction de Maire.

Marie-Paule ROGOU prend la parole afin de proposer la candidature à la fonction de Maire d'Alain MANIVEL. Elle explique qu'étant à la retraite il sera plus disponible et précise qu'il n'est pas lié à l'immobilier du Dévoluy et ne fait pas partie de la fonction publique.

Alain MANIVEL remercie Marie-Paule ROGOU mais décline. Il ne souhaite pas être candidat à la fonction de Maire.

Il est procédé à l'élection du Maire au scrutin secret, sous la surveillance des deux assesseurs : Jean-Louis SERRES et Alain LAURENS.

Candidat déclaré : Alexandra BUTEL

- Nombre de bulletins dans l'urne : 14
- Alexandra BUTEL obtient : 11 voix
- Bulletin Blanc : 01
- Alain MANIVEL, qui ne s'est pas porté candidat, obtient 2 voix

Mme Alexandra BUTEL est proclamée Maire de la Commune du Dévoluy

Les conseillers municipaux la félicitent.

Marie-Jo CAYOL invite Jean-Marie BERNARD, présent dans l'assemblée, à venir les rejoindre afin de remettre l'écharpe tricolore des maires à Alexandra BUTEL.

Jean-Marie BERNARD précise que l'écharpe qu'il remet ce soir à Alexandra BUTEL est celle qu'il a reçu en 1989 lors de son élection à la fonction de Maire de la Commune de Saint-Etienne-en-Dévoluy. Il dit qu'avec son expérience dans le monde de l'entreprise et celle dans la fonction publique c'est une bonne idée de l'avoir élue. Il précise que « Maire » c'est un métier prenant mais qu'elle saura relever le défi. Il y a une grande mission à relever car il ne s'est pas passé grand-chose depuis deux ans, aucun projet. Il faut avoir des projets d'avenir et c'est aux conseillers municipaux de prendre les bonnes décisions. Jean-Marie BERNANRD remercie également la famille d'Alexandra BUTEL pour son soutien.

Alexandra BUTEL remercie le conseil municipal de l'avoir élue. Elle indique qu'il pourra compter sur son engagement pour construire ensemble l'avenir du Dévoluy et pour apaiser la situation parce qu'il le vaut bien.

Marie-Paule ROGOU prend la parole. Elle souhaite bien du courage au nouveau Maire car c'est un rôle difficile qui offre des nuits blanches. Elle souhaite rappeler qu'elle a hérité d'une commune avec des difficultés financières qu'elle a essayé de faire diminuer. Il a fallu également qu'elle compose avec la crise sanitaire liée au Covid.

Alexandra BUTEL, Maire du Dévoluy, préside désormais la séance.

4. Fixation du nombre des adjoints

Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal (article L. 2122-2-1 du CGCT). Considérant que l'effectif légal du conseil municipal du Dévoluy est de 15, il peut être élu au maximum 4 adjoints.

Mme Butel souhaite qu'il y ait 3 adjoints et nommera par arrêté deux conseillers délégués.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec deux abstentions (Marie-Paule ROGOU et Amélie MARRIQ) :

- **DECIDE** de la création de trois postes d'adjoints,
- **PRECISE** que l'entrée en fonction de ces derniers interviendra dès leurs élections

5. Election des adjoints

- Il est procédé à l'élection du 1^{er} Adjoint au scrutin secret,

Candidat déclaré : Jean LAPEYRE

- Nombre de bulletins dans l'urne : 14
- Jean LAPEYRE obtient : 11 voix
- Bulletin Blanc : 03

Alexandra BUTEL proclame Jean LAPEYRE comme étant son 1^{er} adjoint et lui propose d'être en charge de l'eau, de l'assainissement, de l'urbanisme et des travaux.

Jean LAPEYRE accepte cette mission.

- Il est procédé à l'élection du 2^{ème} Adjoint au scrutin secret,

Candidat déclaré : Jacqueline PUGET

- Nombre de bulletins dans l'urne : 14
- Jacqueline PUGET obtient : 12 voix
- Bulletin Blanc : 02

Alexandra BUTEL proclame Jacqueline PUGET comme étant son 2^{ème} adjoint et lui propose d'être en charge de la population, du bel âge, de la jeunesse, et du logement.

Jacqueline PUGET accepte cette mission.

Il est procédé à l'élection du 3^{ème} Adjoint au scrutin secret,

Candidat déclaré : Alain LAURENS

- Nombre de bulletins dans l'urne : 14
- Alain LAURENS obtient : 12 voix
- Bulletin Blanc : 02

Alexandra BUTEL proclame Alain LAURENS comme étant son 3^{ème} adjoint et lui propose d'être en charge de l'énergie, de la rénovation du patrimoine, des forêts, des rivières et des petits travaux.

Alain LAURENS accepte cette mission.

Alexandra BUTEL propose également à Jean-Louis SERRES d'être conseiller délégué en charge des finances et du budget. Jean-Louis SERRES répond qu'il accepte.

Alexandra BUTEL propose à Jean-Marie PRAYER qu'il soit conseiller délégué en charge des événements du sport et de la culture. Jean-Marie PRAYER répond qu'il accepte.

6. Lecture de la Charte de l'Elu local

Alexandra BUTEL fait lecture de la Charte de l'élú local :

1. L'élú local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élú local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élú local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élú local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élú local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élú local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élú local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élú local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

7- Déclarations d'Intention d'Aliéner

Alexandra BUTEL explique qu'une commission urbanisme s'est tenue le 11 janvier 2023 lors de laquelle ont été étudiées les déclarations d'intention d'aliéner réceptionnées par les services du 14/12/2022 au 09/01/2023.

La commission a émis un avis. Elle ne souhaite pas user de son droit de préemption.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE la décision de la commission urbanisme,
- DECIDE de ne pas user de son droit de préemption pour les déclarations intentions mentionnées.

8- Questions diverses

Cécile LAPEYRE demande si le domaine de l'agriculture va être délégué à un conseiller ?

Alexandra BUTEL lui dit qu'il aura une commission dédiée.

Cécile LAPEYRE se fait porte-parole de parents d'élèves de l'école d'Agnières qui lui ont expliqué que la visite médicale des enfants âgés de six ans doit se faire sur GAP et non directement à l'école comme c'était le cas avant le covid. Ils souhaitent savoir si la mairie peut soutenir leur demande afin de faire venir le médecin à l'école. Certains parents ne pourront pas se libérer pour amener leur enfant jusqu'à GAP.

Alexandra BUTEL explique que cela entre dans les compétences du Département par le biais de la PMI (Protection Maternelle et Infantile) mais que la mairie fera remonter cette demande.

Jean-Marie PRAYER informe que le Dévoluy a accueilli, ce matin, pour la première fois les « French Freeride Series » avec une manche « junior » et une manche « qualifiés ». L'évènement s'est très bien passé avec une soixantaine de jeunes, une seconde édition est prévue pour l'année prochaine.

Alain MANIVEL tient à faire remarquer les conditions de travail difficiles pour le secouriste présent dans le container « secours » de Superdévoluy où il n'y a ni chauffage ni électricité.

Jean LAPEYRE lui explique que cela est prévu mais qu'il y a eu du retard. Effectivement les conditions ont été difficiles durant les vacances de Noël mais cela sera rétabli pour celles de février. Il précise que cet Algeco n'a pas d'avenir et que la situation ne peut pas durer car elle n'est pas à l'image de la station de Superdévoluy. Il souhaite un projet de construction d'un pôle médical à Superdévoluy, facile d'accès pour les pisteurs et les ambulances et attractif pour les médecins.

Jacqueline PUGET tient à rappeler la difficulté de recruter un médecin pour Superdévoluy. Elle explique que cette année faute de médecin la solution de l'Algeco pour mettre à l'abri les blessés a été trouvée. Effectivement ce n'est pas une solution idéale.

Elle explique qu'aucun médecin n'a voulu aller à Superdévoluy. Ils ne veulent plus travailler seuls et souhaitent une assistante médicale. Elle reconnaît qu'il faudrait un pôle médical plus accessible.

Cécile LAPEYRE demande si les médecins voudront venir si les locaux sont rendus plus accessibles ?

Jacqueline PUGET dit que les médecins ne veulent plus travailler seuls. Le 4ème médecin présent sur La Joue du Loup n'a pas souhaité venir à Superdévoluy pour cette raison.

Jean LAPEYRE dit que l'Algeco permet de mettre les blessés à l'abri, mais qu'il faut un vrai pôle médical à Superdévoluy.

Jacqueline PUGET acquiesce.

Alain LAURENS souhaite revenir à la priorité qui est de mettre le chauffage au plus vite dans l'Algeco.

Alexandra BUTEL lève la séance du conseil à 18h20

Le Maire,

Alexandra BUTEL



Le Secrétaire de séance

Cécile LAPEYRE

Affiché et publié le : 26.01.2023

